

Chapitre 3

Les enjeux politiques de l'immigration d'origine ouest-africaine dans la presse écrite en Côte d'Ivoire (1990-2007)

Roch Yao Gnabeli

Introduction

Le débat politique en Côte d'Ivoire et les tensions internes au fonctionnement du champ politique font apparaître l'immigration comme un enjeu essentiel structurant les productions idéologiques des acteurs politiques. Le conflit militaro-politique que traverse le pays depuis le 19 septembre 2002 se présente comme l'aboutissement de plus d'une décennie qui a porté régulièrement « l'étranger » et l'immigration au cœur des tensions et conflits politiques en Côte d'Ivoire. En effet, près du tiers de la population ivoirienne est identifiée comme étrangère¹ depuis au moins vingt ans² et plus de 95 pour cent de cette population étrangère provient des pays d'Afrique de l'Ouest. Les pays frontaliers de la Côte d'Ivoire, notamment le Burkina Faso, le Mali, la Guinée, le Ghana et le Libéria, fournissent à eux seuls 86,8 pour cent de ces étrangers. Une des caractéristiques majeures de cette immigration est son ancienneté prouvée par le fait que 47,3 pour cent de la population étrangère en Côte d'Ivoire est née dans ce pays. L'immigration est donc un fait majeur dans l'histoire et le peuplement de la Côte d'Ivoire. En outre, on observe, dans la vie politique nationale en Côte d'Ivoire depuis le début des années 1990, des formes singulières de construction sociale de l'altérité liées aux rapports entre les acteurs politiques ivoiriens et les composantes de la population nationale issue de l'immigration d'origine ouest-africaine. Un des principaux lieux où se manifestent sous forme de production symbolique ces enjeux politiques de l'immigration est la presse écrite. On remarque également que la définition sociale du statut politique de l'étranger ouest-africain, qui se faisait surtout en référence à son mode d'inscription et de

fonctionnement dans l'économie ivoirienne avant 1990, se construit depuis le début des années 1990 – et est renforcée par la crise sociopolitique actuelle – en référence au fonctionnement du champ politique ivoirien.

En effet, les revendications de l'opposition armée et les différents accords de paix signés de 2003 à 2007 font apparaître de façon explicite la question de l'immigration comme pouvant être une des sources de légitimité du conflit et une des bases de sa résolution. Par exemple, les accords de Linas-Marcoussis (Paris, janvier 2003) stipulent que le Gouvernement de Réconciliation devra mener prioritairement les actions suivantes : i) la relance des procédures de naturalisation existantes ; ii) le dépôt, dans un délai de six mois, d'un projet de loi de naturalisation visant à régler de façon simple et accessible des situations aujourd'hui bloquées et renvoyées au droit commun ; iii) la suspension du processus actuel d'identification, en attendant la prise des décrets d'application de la loi ; iv), la suppression immédiate des cartes de séjour pour les étrangers originaires de la CEDEAO ; v), la proposition d'un amendement de la loi de 1998 relative au domaine foncier rural, dans le sens d'une meilleure protection des droits acquis, des dispositions de l'article 26 relatives aux héritiers des propriétaires de terre détenteurs de droits antérieurs à la promulgation de la loi, mais ne remplissant pas – *parce que n'ayant pas la nationalité ivoirienne* – les conditions d'accès à la propriété fixées par son article 1. C'est dans ce contexte que la presse écrite ivoirienne, caractérisée depuis 1990 par une diversité de lignes éditoriales, participe au débat public sur l'immigration et le statut politique de l'étranger ouest-africain. On peut se demander comment cette presse récupère et re-formule la question de l'immigration. Observe-t-on en Côte d'Ivoire un traitement différentiel des enjeux politiques de l'immigration ouest-africaine lié aux orientations idéologiques des organes de presse écrite ou alors s'agit-il d'une tendance à l'uniformisation des points de vue sur la question ? Sous ce rapport, ce texte a un double objectif, à savoir : i) mettre en évidence les enjeux politiques de l'immigration d'origine ouest-africaine tels qu'ils sont reconstruits et rendus visibles par la presse écrite ivoirienne depuis 1990 ; ii) relier ce travail de reconstruction des enjeux politiques de l'immigration à la manière dont s'articulent et fonctionnent depuis le début des années 1990 les rapports politiques dans le pays.

Ces objectifs scientifiques sont légitimés par l'état de la question au sein de la littérature scientifique. En effet, l'abondante littérature sur l'immigration en Côte d'Ivoire traite en partie de l'évolution de la définition et du statut politique des immigrés d'origine ouest-africaine (Akindès 2003 ; Loua 2003 ; Dembélé 2002 ; Bazin 1998, 1999 et 2000 ; Dozon 1997), mais ne semble pas avoir abordé les enjeux politiques de cette immigration dans la presse écrite nationale. Au regard de ce constat, nous allons nous appuyer sur les travaux de Battégay (1993), Battégay et Boubeker (1993) et Champagne

(1988). Ainsi, nous partons du fait qu'en Côte d'Ivoire deux principaux modes de légitimation alimentent le débat politique et contribuent à la structuration des antagonismes et coalitions internes au fonctionnement du champ politique. Les uns essaient de légitimer leur position politique par la disqualification de l'immigré ouest-africain et d'autres, au contraire, affirment se battre pour éviter l'incorporation d'une partie des nationaux dans la catégorie « étranger » via la catégorie « immigré », et ne perdent pas ainsi leur citoyenneté.

En nous appuyant sur les travaux de Fichet (1993), nous pouvons avancer que la catégorie « immigré » (tout comme la catégorie « étranger ») participe des formes de différenciations internes à une société et renvoie à des modes de désignation de l'autre ou de l'altérité sociale. Sur cette base, nous constatons que la figure de l'immigré, telle que présentée ici par la presse écrite nationale, renvoie à une composante de la population ivoirienne englobant à la fois des immigrés ayant franchi les frontières du territoire ivoirien, des descendants d'immigrés, des nationaux naturalisés et des nationaux de par leur naissance au regard du code de la nationalité. De par son traitement par les acteurs politiques et la presse écrite en Côte d'Ivoire, c'est une catégorie socialement marquée par l'origine ouest-africaine de ses membres. En conséquence, cette catégorie « immigré » ne concerne pas, par exemple, les immigrés d'origine européenne, asiatique, américaine ou même nord-africaine. En ce sens, la catégorie « immigré » rejoint ici celle d'étranger telle que caractérisée par Fichet (1993). C'est-à-dire « celui qui est l'objet de mise à l'écart par le groupe majoritaire qui ne reconnaît pas sa pleine appartenance au groupe, quels que soient ses points communs ou ses différences objectivement partagés avec les membres du groupe ». Compte tenu de cette précision, dans la suite du texte, nous utilisons immigré et étranger comme des catégories sociales et nous employons Ivoirien et national comme des catégories juridiques.

Cette description du champ politique permet alors de montrer comment la presse écrite ivoirienne rend visible les enjeux politiques de l'immigration d'origine ouest-africaine. De façon précise, nous essayons de voir le lien entre les enjeux de pouvoir dans le champ politique et le contenu de la presse écrite ivoirienne traitant de l'immigration d'origine ouest-africaine. En d'autres termes, il est question de l'interaction symbolique entre le contenu de la presse écrite et la façon dont, depuis 1990, se structurent idéologiquement et formellement les acteurs politiques socialement intéressés par les enjeux politiques de l'immigration ouest-africaine en Côte d'Ivoire.

Dans sa structure logique, le texte part des considérations méthodologiques liées à la problématique du texte et à la collecte des données. Ensuite, il présente les événements qui servent d'analyseurs des enjeux politiques de l'immigration d'origine ouest-africaine en Côte d'Ivoire depuis

1990. Enfin, la dernière partie du texte est consacrée à l'analyse des liens entre le contenu de la presse écrite et les enjeux politiques de cette immigration depuis 1990.

Considérations méthodologiques

Le matériau de cette analyse est constitué d'articles publiés principalement par quatre organes de presse écrite, à savoir *Fraternité Matin*, *Notre Voie*, *Le Nouveau Réveil* et *Le Patriote*. Ces quatre organes de presse font écho aux points de vue des principales forces politiques autour desquelles se nouent et se dénouent depuis une quinzaine d'années les positions de pouvoir et d'opposition, ainsi que les coalitions successives observées dans le champ politique ivoirien. Trois partis politiques sont considérés ici, à savoir le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI),³ le Front populaire ivoirien (FPI)⁴ et le Rassemblement des Républicains (RDR).⁵

Le PDCI a été le « parti au pouvoir » de 1960 à 1999. Le FPI a été l'un des principaux partis d'opposition de 1990 à 2000. Il a accédé au pouvoir en octobre 2000. Depuis janvier 2003, en application des Accords de Linas-Marcoussis, il partage le pouvoir d'État avec l'opposition civile et l'opposition armée.⁶ Le RDR est le parti dont le leader, Alassane Dramane Ouattara, a été pénalisé par la loi électorale en 1995 et en 2000 pour des motifs liés à sa citoyenneté.⁷ C'est le parti qui suspecte, voire accuse constamment les régimes en place depuis 1994, de confondre immigré, étranger, et non national, et de vouloir ainsi exclure de la citoyenneté ivoirienne une partie de la population, sur la base de son origine ou de celle des ascendants. Le quotidien *Fraternité Matin* existe depuis 1964 en tant qu'organe de presse gouvernementale. Il s'est fait l'écho, de 1990 à 1999, du discours politique et idéologique du PDCI, par rapport à l'immigration et au statut politique des immigrés d'origine ouest-africaine. Après le coup d'État de décembre 1999, la perte du pouvoir par le PDCI a relativement libéré *Fraternité Matin* qui se définit formellement depuis les années 2000 comme un journal qui n'est « *ni neutre, ni partisan* », eu égard à l'exacerbation des tensions politiques en Côte d'Ivoire. Toutefois, ce journal demeure un porte-voix du Gouvernement. C'est durant ces années 2000 que le PDCI s'est doté d'un nouveau moyen d'expression propre : *Le Nouveau Réveil*. Le quotidien *Le Patriote* est apparu pour la première fois sur le marché en 1992. De cette date à 1993, il s'est montré comme un soutien au Premier Ministre d'alors, Alassane Dramane Ouattara (actuel leader du RDR). Disparu du marché après le décès d'Houphouët-Boigny⁸ en décembre 1993 et l'accession immédiate à la tête de l'État de Konan Bédié, *Le Patriote* est réapparu en juillet 1999. C'est-à-dire au plus fort de la tension qui opposait le PDCI et le RDR, tension liée à l'exclusion juridique de Alassane D.

Ouattara⁹ de la compétition pour l'accèsion à la présidence de la République. Depuis 1999, *Le Patriote* demeure l'un des principaux porte-voix du RDR. L'analyse du contenu du quotidien *Notre Voie* s'est étendue à deux autres journaux liés au FPI, à savoir *Le Nouvel Horizon* et *La Voie*. En effet, ces trois journaux ont joué successivement le même rôle social durant les années 1990, au profit du FPI. Il en est de même pour *Fraternité Matin* de 1990 à 1999 et le *Nouveau Réveil* depuis le début des années 2000. Au cours des quinze dernières années, il y a eu tour à tour *Le Nouvel Horizon* en 1990, ensuite *La Voie* de 1991 à 1998 et enfin *Notre Voie*, depuis 1998.

Les sources d'information étant précisées, les analyseurs retenus pour l'exploitation du contenu de la presse écrite ivoirienne relativement au thème de l'immigration d'origine ouest-africaine sont des événements faisant l'objet de conflits, de tensions ou de débats depuis 1990. Sous ce rapport, nous avons privilégié, d'une part, les conflits opposant des communautés issues de l'immigration ouest-africaine à des communautés présentées par la presse écrite comme renfermant des autochtones ou des nationaux et le code électoral, d'autre part.

Chronologiquement, la position du RDR par rapport au débat public sur l'immigration en Côte d'Ivoire est demeurée constante depuis au moins dix ans, à savoir, comme il est écrit plus haut, une suspicion, voire une accusation des régimes en place depuis 1994 de confondre immigré et non national et de vouloir ainsi exclure de la citoyenneté ivoirienne une partie de la population, sur la base de son origine ou de celle des ascendants. Cependant, il convient de noter que durant la première année d'existence de ce parti (1994), cette position vis-à-vis de l'immigration n'avait pas été clairement affichée. C'est à partir de 1995, lorsque Alassane Dramane Ouattara a été désigné comme le candidat à l'élection présidentielle d'octobre 1995, que la direction de ce parti a commencé à prendre publiquement partie pour les composantes de la population ivoirienne issues de l'immigration. À partir de cette période, des cadres et militants du RDR, opposés à l'attitude de leur parti politique vis-à-vis de cette composante de la population, ont démissionné du parti.¹⁰ C'est le cas de M. J., un des fondateurs du RDR, qui, dans un article publié par *Fraternité Matin*¹¹ et intitulé « *Non au RDR-CEDEAO* »,¹² déclarait ceci : « Je rends ma démission du RDR pour me mettre à la disposition de mon pays et de son président, afin de participer aux côtés de mes frères et sœurs ivoiriens à sa construction et non à sa destruction... Je rends ma démission d'un parti fortement ethnicisé et régionaliste qui travaille à sa professionnalisation ».

Sur les trois partis politiques isolés ici, la position idéologique du PDCI vis-à-vis de l'immigration ouest-africaine a été la moins constante. En 1990, ce parti politique avait réussi à imposer, contre la volonté des opposants, la

participation des immigrés d'origine ouest-africaine aux élections générales, comme c'était le cas depuis 1980. À partir de 1991 (et ce jusqu'en 1993, c'est-à-dire jusqu'au décès du premier président de la République), le PDCI, tout en étant favorable, comme c'était le cas avant l'instauration du multipartisme en 1990, à une participation électorale de l'ensemble des immigrés ouest-africains (y compris les non nationaux), a instauré une carte de séjour pour les non nationaux dont la majorité est constituée d'immigrés ouest-africains. Par la suite, le PDCI a adopté, de 1994 à 2002, une position idéologique contraire à celle de 1990 à 1993, tendant même à confondre la catégorie sociale d'immigré et la catégorie juridique d'étranger. Enfin, depuis 2003, plus précisément depuis la signature des accords de Linas-Marcoussis, le PDCI semble avoir renoncé au discours de type ethno-nationaliste (en particulier l'*ivoirité*) et a formé, avec le RDR, une coalition contre le FPI. Le Front populaire ivoirien (FPI) a, quant à lui, constamment exigé l'application stricte de la Loi relativement à la citoyenneté. Dès 1990, ce parti a réclamé la rupture avec la pratique ancienne consistant à incorporer des non nationaux (appartenant majoritairement à la population ivoirienne issue de l'immigration ouest-africaine) dans le corps électoral en Côte d'Ivoire. Au total, on note deux périodes au cours desquelles il y a eu des coalitions dans la structuration des rapports de pouvoir au sein du champ politique ivoirien. La première coalition, baptisée « *Front Républicain* », qui a regroupé le FPI et le RDR de 1994 à 1995, était caractérisée par une contradiction idéologique relativement au statut politique de la population ivoirienne issue de l'immigration. Le RDR et le FPI, comme écrit plus haut, avaient (c'est d'ailleurs toujours le cas) des interprétations différentes du statut politique des immigrés ouest-africains. La coalition s'est d'ailleurs brisée lorsque le FPI a refusé de participer à une action collective de protestation, à la suite de l'adoption en 1995 par le gouvernement issu du PDCI, d'un code électoral empêchant le leader du RDR d'être candidat à l'élection présidentielle de la même année. Le PDCI avait avancé que le candidat du RDR était disqualifié parce que né d'un père immigré d'origine burkinabè. La seconde coalition, à l'œuvre depuis 2003, unit le PDCI et le RDR, dans un bloc, baptisé « *rassemblement des bouphouétistes* ». L'emblème « *bouphouétiste* » affiché par la coalition rappelle bien l'époque antérieure au multipartisme où, formellement, l'État n'affichait pas le souci de discriminer les composantes de la population sous l'angle de la nationalité et de l'origine. Les prises de position des groupements politiques et des organes de presse qui leur sont assujettis doivent être rapportées à la structuration idéologique des partis politiques ivoiriens relativement au statut politique des immigrés dans le pays. Les conflits entre communautés permettent d'illustrer la structure idéologique des acteurs politiques considérés.

Les conflits entre communautés et les enjeux politiques de l'immigration

D'une manière générale, les conflits entre communautés éclatent régulièrement à plusieurs endroits du pays depuis 1990. Certes, cette date ne marque pas le début de tels conflits. Le conflit avec les Dahoméens (actuels Béninois) en 1958 et celui avec les Ghanéens à l'issue d'un match de football au milieu des années 1980 en sont des preuves. Par ailleurs, ces conflits précédents étaient forcément liés en partie à des enjeux politiques dans la mesure où la tension avec les Dahoméens avait un lien avec la politique coloniale de l'emploi public et le conflit avec les Ghanéens reflétait en partie une accusation contre les immigrés, compte tenu des effets négatifs de la récession économique qui se mettait en place au début des années 1980. Toutefois, la singularité des tensions récurrentes depuis le début des années 1990 tient au fait que le débat sur le statut politique de l'immigré ouest-africain est érigé en débat public, amplifié par la presse écrite. D'ailleurs, cette question, au regard des accords de paix signés depuis 2003, est présentée par les acteurs clés de la crise sociopolitique comme l'un des facteurs du conflit militaro-politique en cours dans le pays depuis septembre 2002. En effet, depuis 1990, le pays est entré dans un contexte autorisant la compétition entre forces ou groupements politiques pour l'obtention du suffrage des populations. C'est dans ce contexte que le statut politique de la population issue de l'immigration ouest-africaine est l'objet de débat traversant l'ensemble de la société ivoirienne de haut en bas. Les conflits repérés ont éclaté dans un contexte fait de mesures juridiques multiples visant à refouler une partie de la population ivoirienne, issue de l'immigration ouest-africaine, hors de la citoyenneté : le code électoral de 1995, le Code foncier de 1998 et la Constitution de 2000. Par exemple, ce dernier texte faisait obligation aux candidats à la Présidence de la République d'être nés de parents eux-mêmes Ivoiriens d'origine.

L'analyse du contenu de la presse écrite relativement aux conflits opposant des communautés s'appuie sur trois variables, à savoir les conjonctures sociopolitiques successives de 1990 à 2007, l'évolution du statut politique de l'immigré ouest-africain sur la même période et l'évolution de la structure des rapports de pouvoir entre les trois partis politiques identifiés. Par rapport à la première variable, on peut dire qu'il y a quatre conjonctures politiques correspondant assez bien à quatre régimes politiques s'étant succédés à la tête de l'État depuis 1990. Sur la première période (1990-1993), le parti au pouvoir (le PDCI) était favorable au maintien dans le corps électoral de non nationaux issus de l'immigration ouest-africaine et l'opposition (dominée par le FPI) exigeait l'application de la Loi, c'est-à-dire l'exclusion de non

nationaux du corps électoral. Sur les trois autres régimes qui ont suivi (de 1993 à 1999 avec le PDCI, la transition militaire de 1999 à 2000 et depuis 2000 avec le FPI), les partis au pouvoir ont véhiculé une idéologie de l'autochtonie, qui s'est traduite par le souci de ne réserver la participation électorale qu'aux seuls nationaux et par la disqualification de tout prétendant au poste de président de la République ayant au moins un ascendant immigré ou supposé tel. Concernant le RDR, les élections générales de 1995 (élections municipales) et celles de 2001-2002 (élections municipales et départementales) prouvent que ce parti politique bénéficie d'une légitimité politique supérieure à celle de ses rivaux dans la moitié nord de la Côte d'Ivoire. Plus de 80 pour cent des élus de cette partie du pays sont membres du RDR. L'accusation de xénophobie vis-à-vis des immigrés que ce parti formule à l'endroit du PDCI (de 1994 à 1999) et du FPI (de 2000 à 2007) lui permet de renforcer son contrôle idéologique sur une grande partie des originaires du nord de la Côte d'Ivoire dans la mesure où une bonne partie de ceux-ci disent avoir été victimes de cette xénophobie et de « l'ivoirité » (Dembélé 2002 ; Serhan 2002). Ce faisant, ces originaires du nord du pays forment symboliquement avec les immigrés ouest-africains (majoritairement issus du Mali et de l'actuel Burkina Faso, deux pays situés au nord de la Côte d'Ivoire) une catégorie fictivement homogène, mais dont l'homogénéité est construite idéologiquement par une menace d'exclusion, supposée commune, de la citoyenneté ivoirienne. Les immigrés ouest-africains reprochent au pouvoir d'Abidjan de confondre immigré, étranger et non national et les originaires du nord de la Côte d'Ivoire reprochent au gouvernement de confondre originaire du nord de la Côte d'Ivoire et originaire des pays frontaliers situés au nord de la Côte d'Ivoire ou encore de confondre ethnicité et nationalité. Ainsi, le fait de se définir comme défenseur des intérêts politiques des immigrés pourrait permettre au RDR d'avoir les faveurs électorales des nationaux ivoiriens issus de l'immigration ouest-africaine.

Les chapitres des Accords de Linas-Marcoussis relatifs à la nationalité et à la citoyenneté de descendants d'immigrés ressemblent à un gain politique réel pour le RDR. Par opposition au RDR, le PDCI et le FPI développent un discours de type nationaliste, réinterprété par le RDR comme un prétexte pour exclure des nationaux descendants d'immigrés ouest-africains de la participation électorale en Côte d'Ivoire. Si le FPI semble constant dans sa prise de position, ce n'est pas le cas pour le PDCI. Ce dernier parti politique a une position variable en fonction des conjonctures sociopolitiques et dépendante de la structuration des coalitions dans le champ politique ivoirien. Ainsi, sur la période de 1990 à 1993, ce parti a espéré tirer profit de la participation politique de l'ensemble des immigrés (y compris les non nationaux), comme c'était le cas durant la période de parti unique. En revanche, entre 1994 et 1999, l'antagonisme entre Konan Bédié (Chef de

l'État de 1993 à 1999) et Alassane Ouattara – sur le mode de partage de l'électorat du PDCI après le décès de Félix Houphouët-Boigny – est allé de pair avec une disqualification du leader du RDR et, plus précisément, son refoulement dans la figure de l'étranger ouest-africain.

Au total, le RDR construit sa légitimité politique sur la base d'un discours demandant aux gouvernants d'éviter de confondre immigré, étranger et non national. Ce faisant, ce parti politique espère s'attirer la sympathie des composantes de la population dont la citoyenneté serait menacée par une telle confusion volontaire ou involontaire. Sur cette base, la description et l'interprétation qui sont faites par *Le Patriote* des conflits entre communautés visent clairement à accuser le PDCI (de 1994 à 1999) et le FPI (de 2000 à 2007) de xénophobie et d'« ingratitude » envers les immigrés et leurs descendants en Côte d'Ivoire. Quelques extraits d'articles de presse illustrent cet état de choses. À propos du conflit entre des communautés rurales présentées comme autochtones et d'autres désignées comme allogènes burkinabè à Tabou (sud-ouest de la Côte d'Ivoire) en octobre-décembre 1999, *Le Patriote* a écrit ceci : « Conflit foncier à Tabou : plus de 10 000 Burkinabé chassés des villages » (édition du 16 novembre 1999) ou encore « Dérive fasciste en Côte d'Ivoire : à Tabou les Kroumen¹³ attaquent désormais les Lobi de Côte d'Ivoire » (édition du 23 novembre 1999). De même, à propos des conflits entre « autochtones » et « allogènes burkinabè » à l'ouest de la Côte d'Ivoire de 2003 à 2005, on a pu lire ceci : « Conflits fonciers à l'Ouest : comment les élus du FPI entretiennent la crise en poussant les autochtones à chasser les planteurs burkinabè » (*Le Patriote* du 31 décembre 2005). On voit comment les articles de presse publiés par *Le Patriote* insistent sur le caractère d'« étranger » des personnes présentées comme victimes d'« exactions » de la part du PDCI et du FPI. Le journal, en rapportant que « les Kroumen s'attaquent désormais aux Lobi¹⁴ de Côte d'Ivoire », égalise ainsi symboliquement la condition des immigrés et celle des originaires du nord de la Côte d'Ivoire. Les conflits sont réinterprétés ici comme opposant non pas des groupes sociaux ou des catégories sociales (agriculteurs, planteurs, manœuvres agricoles, propriétaires de terres, etc.) traversés par des contradictions et des paradoxes liées aux modes d'acquisition et d'exploitation de la terre ou à leurs modes d'inscription dans l'économie ivoirienne, mais plutôt comme des identités collectives, et ces conflits s'expliqueraient par la nationalité, l'ethnie, l'origine ou la religion des antagonistes. Une telle représentation de la réalité sociale des conflits entre communautés vise à créer une égalité imaginaire de conditions d'« étrangers » supposés persécutés et englobant à la fois les immigrés et les originaires du nord de la Côte d'Ivoire. Cette opération vise à disqualifier politiquement, aux yeux de ces deux franges de la population ivoirienne, le PDCI et/ou le FPI, et à renforcer ainsi le contrôle idéologique du RDR sur cette population.

Le second parti politique à avoir une position constante vis-à-vis du statut politique de la population étrangère (au sens du droit) issue de l'immigration est le FPI. Sa position défavorable à l'incorporation de non nationaux à la population électorale en Côte d'Ivoire¹⁵ s'est traduite dans la presse par des articles qu'on peut classer en trois tendances. D'abord, il y a les textes visant à accuser des immigrés. C'est le cas de celui-ci : « Divo-Guitry : des allogènes veulent embraser la Côte d'Ivoire ... plus le temps passe et plus des communautés étrangères veulent assassiner sans raison fondamentale des Ivoiriens qui leur ont pourtant donné gîte et couvert sans contrepartie » (*Notre Voie*, 26 décembre 2002). Une seconde catégorie de textes vise à présenter un profil psychosociologique de l'Ivoirien en termes « d'exaspération », de « victime de son hospitalité ». C'est le cas de celui-ci : « La Côte d'Ivoire est victime de son hospitalité » (*Notre Voie*, 13 mars 2003). Le troisième type d'articles invite les immigrés à ne pas abandonner les Ivoiriens en cette période de crise, mais plutôt à les aider à ramener la paix dans le pays. Ici également on remarque qu'à travers la presse écrite, c'est par leur qualité d'« étrangers » pour certains ou d'« autochtones » pour d'autres, c'est-à-dire par des appartenances symboliques, que les individus, les groupes ou collectifs sociaux sont supposés être engagés dans des rapports conflictuels. En présentant d'une manière générale les Ivoiriens comme « victimes de leur hospitalité », *Notre Voie* traduit bien le discours du FPI dont l'objectif est de construire une légitimité politique auprès des Ivoiriens, soit en développant un discours nationaliste, soit en « veillant » sur la « pureté » du corps électoral. Ce qui revient à suspecter ou parfois à accuser des non nationaux issus de l'immigration ouest-africaine de vouloir s'auto-incorporer dans la citoyenneté ivoirienne. Cette position, que le FPI partage selon les conjonctures sociopolitiques avec le PDCI, est soupçonnée par le RDR d'être un moyen d'extraire également de la citoyenneté une partie des nationaux issus de l'immigration ouest-africaine.

Enfin, le discours et l'attitude du PDCI à l'égard de la population issue de l'immigration a varié selon les conjonctures sociopolitiques. De 1990 à 1993, ce parti a été favorable à la participation électorale des non nationaux issus de l'immigration ouest-africaine. De 1994 à 1999, le PDCI a développé un discours ethnonationaliste soutenu par la notion d'*ivoirité*. Sur cette période, ce parti s'est ingénié à séparer « Ivoiriens » et « étrangers », suspectant ou accusant, selon le cas, une partie des immigrés ouest-africains de s'incorporer d'eux-mêmes dans la citoyenneté ivoirienne. Depuis 2003, le PDCI, qui forme une coalition avec le RDR et l'opposition armée, n'affichait plus formellement, comme durant la période précédente, une suspicion contre une partie des immigrés ouest-africains. Les différentes positions idéologiques

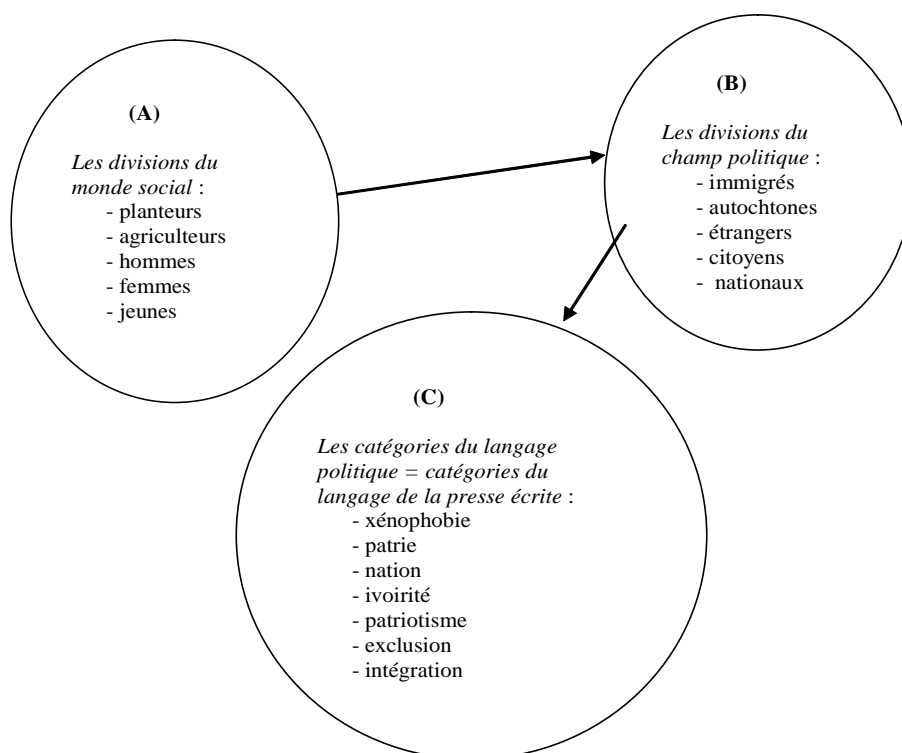
de ce parti se sont traduites, dans la presse écrite, par des articles contenant des jugements et commentaires sur les immigrés, tantôt favorables, tantôt défavorables. Par exemple, sur la période allant de 1994 à 1999, son orientation idéologique vis-à-vis de cette question s'est traduite en accusation contre la population issue de l'immigration. Ainsi, à propos du conflit entre « autochtones » ivoiriens et pêcheurs « ghanéens » à Sassandra en décembre 1998, *Fraternité Matin* a rapporté que la quasi-totalité des 3200 Ghanéens vivant dans la ville de Sassandra ont quitté la ville, suite à des affrontements avec les Néo (Populations autochtones), ayant occasionné la destruction de leurs maisons et biens et la mort de sept « Ghanéens ». Qualifiant les faits, le journal a soutenu que « ces violences sont le résultat d'une exaspération des Ivoiriens face aux mauvais comportements – agressivité et mépris – des Ghanéens » (édition du 31 décembre 1998, pp.18-19). Ces articles de presse, quelle que soit l'orientation idéologique des partis politiques dont ils amplifient la position et le point de vue, procèdent tous par extraction des individus des rapports sociaux concrets dans lesquels ils sont insérés, pour les dissoudre dans des identités collectives ou des appartenances symboliques sur lesquelles les partis politiques essaient de se disqualifier réciproquement et de construire ainsi leur légitimité politique. Il est significatif de constater que les groupes sociaux et acteurs réels ou imaginaires engagés dans les rapports conflictuels sont désignés par des appartenances symboliques, qu'ils sont ethnicisés (Burkinabè, Ivoiriens, Baoulé, Lobi, Bété, Dida, etc.). Les accusations, l'innocence et les invitations à la « réconciliation » s'adressent toujours à des groupes ou à des collectifs sociaux caractérisés ethniquement, occultant ainsi les rapports sociaux et les intérêts spécifiques de ces groupes et individus en interaction dans des contextes socioéconomiques donnés.

En procédant ainsi, la presse écrite reproduit largement les catégories du discours des acteurs et partis en lutte dans le champ politique et qui s'accusent ou s'innocentent en structurant leur langage dans ces mêmes termes. Par exemple, c'est supposés être des Burkinabè, Maliens ou Ghanéens que des immigrés sont accusés à une période donnée par une partie des acteurs politiques (FPI/*Notre Voie*, PDCI/*Fraternité Matin*, PDCI/*Le Nouveau Réveil*) et c'est considérés comme Burkinabè ou Maliens que les immigrés sont défendus par la presse écrite rattachée au RDR.

La presse écrite, tout comme le discours des partis politiques, a tendance à extraire les individus et les groupes sociaux des contextes et caractéristiques propres structurant leurs liens et rapports sociaux concrets. En d'autres termes, du point de vue de la presse écrite et des partis politiques, ce ne sont pas des planteurs, agriculteurs, hommes, femmes, jeunes, pauvres, propriétaires de terres, manœuvres agricoles, etc., qui sont engagés dans les

conflits entre communautés liés aux contradictions de leurs rapports sociaux dans des contextes sociaux et économiques donnés, mais plutôt des identités collectives ethnicisées. En procédant ainsi, on tente d'instaurer une relation fonctionnelle spécifique entre les divisions de la vie sociale et celles du champ politique.

On extrait les individus, les collectifs ou les groupes sociaux des catégories de la vie sociale concrète (A) pour les insérer idéologiquement dans des appartenances symboliques ou des identités collectives (B). Tout se passe comme si, à partir de là, ils possèdent alors les propriétés sociales dont se sert le langage du discours politique (C) dont une des fonctions principales ici est de construire ou de déconstruire réciproquement la légitimité politique des acteurs politiques sur la base d'une représentation binaire et dichotomique (exclusion/intégration, xénophobie/inclusion, etc.) du champ politique ainsi socialement constitué. En d'autres termes, en opérant le passage de (A) vers (B), la presse écrite donne aux individus et aux acteurs sociaux les propriétés collectives qui permettent au discours politique de se saisir d'eux et de les réinvestir dans les enjeux politiques. Cela étant, comment le débat sur le code de la nationalité ivoirienne éclaire-t-il les enjeux politiques de l'immigration en Côte d'Ivoire ?



Le code de la nationalité et les enjeux électoraux de l'immigration d'origine ouest-africaine en Côte d'Ivoire

Pour traiter ce troisième chapitre, découpons le temps social en trois phases, à savoir les périodes allant de 1990 à 1993, de 1994 à 1999 et de 2000 à 2007.

De 1990 à 1993 ou les dernières années du modèle houphouëtiste d'intégration et sa contestation par les partis politiques d'opposition

Au cours de cette période (1990-1993), le PDCI qui, durant la période du parti unique, permettait déjà la participation électorale des non nationaux d'origine ouest-africaine, a souhaité que cette pratique se poursuive. Le FPI y était opposé, en s'appuyant sur la Constitution ivoirienne. Le FPI essayait ainsi de bâtir sa légitimité politique à la fois sur la base du Droit (la Constitution n'autorisait pas les non nationaux à prendre part aux élections générales) et sur un discours de type nationaliste.¹⁶ Le PDCI, pour sa part, tout en souhaitant continuer à bénéficier du soutien électoral des immigrés, ne semblait pas vouloir paraître comme un parti « non nationaliste ». C'est ainsi qu'au cours du neuvième congrès extraordinaire tenu du 12 au 14 avril 2004, le PDCI a recommandé qu'au plan de la politique intérieure, l'État : i) matérialise effectivement les frontières terrestres de la Côte d'Ivoire et ii) renforce les moyens matériels des forces de sécurité en vue d'un contrôle plus rigoureux de l'immigration.¹⁷ Ici également, on voit que les acteurs sociaux sont redéfinis socialement et désignés par des appartenances symboliques.

Dans la presse dépendante du FPI, les Ivoiriens (les nationaux) sont pensés en termes d'électeurs du FPI et la catégorie sociale d'immigrés – qui renferme également des Ivoiriens – en termes d'électeurs du PDCI. Ainsi, la presse écrite suppose une équivalence entre l'opposition PDCI/FPI et la différence entre Ivoiriens et non nationaux d'origine ouest-africaine. L'instauration de la « carte de séjour » pour les non nationaux en 1991 par le gouvernement issu du PDCI permet au FPI (bien que celui-ci reste toujours opposé à la présence d'étrangers dans la population électorale) de retourner contre le PDCI l'accusation de xénophobie (voire d'ingratitude envers les immigrés ouest-africains). À ce propos, le *Nouvel Horizon* avait écrit : « Carte de séjour, insécurité, les étrangers et nous : Les périodes de crise engendrent partout des attitudes de rejet... La xénophobie se développe là où la pénurie s'installe... Déchus sans aucune forme de procès de leur citoyenneté d'un jour de vote, ils doivent présenter une carte attestant leur statut d'étrangers au gouvernement qu'ils ont porté au pouvoir » (édition du 18 octobre 1991). Le débat sur l'instauration de la carte de séjour confirme également que le discours de la presse écrite dépendante du FPI tendait, d'une part, à associer positivement l'« autochtone » au FPI et négativement l'« immigré » ouest-

africain au PDCI, et d'autre part, à penser dans les mêmes termes l'opposition PDCI / FPI et les clivages Autochtones / Immigrés et Ivoiriens / Étrangers.

De 1994 à 1999 ou la disqualification politique de la population issue de l'immigration par le PDCI

Au cours de cette deuxième période, le PDCI est toujours au pouvoir avec, en face, deux principaux partis d'opposition : le FPI et le RDR. Le PDCI opte pour la mise à l'écart par voie juridique de son ancien Premier Ministre (Alassane D. Ouattara), devenu le leader du RDR au motif que ce dernier est né d'un père « immigré ». Konan Bédié, Président de la République à ce moment-là, a exprimé sa position en ces termes lors d'un meeting tenu le 17 août 1995 au stade municipal de Bouaké, la seconde ville du pays : « La présidence de la République de Côte d'Ivoire n'appartient qu'aux seuls Ivoiriens, sans partage ». ¹⁸ Pendant ce temps, le FPI, qui a formé une coalition avec le RDR depuis 1994, apporte son soutien à Alassane D. Ouattara et affirme la légitimité politique de ce dernier dans le champ politique ivoirien. C'est ce que le quotidien *La Voie* a traduit en ces termes : « On peut le dire, ADO¹⁹ a apporté un véritable soulagement à des millions d'Ivoiriens qui se reconnaissent en lui et un sacré coup de pouce à la lutte pour la victoire sur les forces rétrogrades du PDCI » (édition du 23 août 1999:2).

Enfin, au lendemain du vote par l'Assemblée nationale du code électoral devant régir les élections générales de 1995, *Fraternité Matin*, se faisant le porte voix du PDCI, a écrit ceci : « Ivoirien d'abord... Comment des hommes qui prétendent aimer leur pays peuvent-ils dans le même temps négocier la possibilité d'en placer la direction aux mains d'hommes peu sûrs, du fait de leur instabilité, du fait de la fluctuation de leur nationalité, au gré d'intérêts occasionnels ? » (édition du 11 décembre 1994:24). La période allant de 1994 à 1999 a été fortement marquée par la redéfinition du statut politique de l'ensemble des immigrés ouest-africains en Côte d'Ivoire. Chacun des trois principaux partis politiques a essayé de construire sa légitimité politique par rapport à une conception binaire de cette question (inclusion ou exclusion d'une partie de cette population dans la population électorale). Sur la période, la presse a reproduit, voire amplifié ces antagonismes internes au champ politique. Les partis politiques et la presse écrite ont, d'une manière générale, tendance à se saisir d'une partie des immigrés soit comme un avantage, soit comme une menace électorale. Les débats publics sur leur statut sont toujours associés aux questions électorales, évacuant leur insertion et leur fonctionnement dans les autres sphères de la vie sociale : économie, production culturelle, vie religieuse, production scientifique, etc.

De 2002 à 2007 : la guerre et le statut politique de la population issue de l'immigration dans les revendications de l'opposition armée

Cette période est caractérisée par la crise militaro-politique déclenchée le 19 septembre 2002 suite à une tentative de renversement du régime du FPI. Le PDCI, le RDR et l'opposition armée ont constitué, en 2003, une coalition contre le FPI. Le PDCI a abandonné sa position précédente (voir plus haut à propos de la période allant de 1994 à 1999) vis-à-vis des immigrés. Il a adhéré aux points de l'Accord de Linas-Marcoussis, dans lesquels l'opposition armée a obtenu l'incorporation dans la citoyenneté d'une partie de la population ivoirienne issue de l'immigration ouest-africaine. De son côté, le FPI a dénoncé les Accords de Linas-Marcoussis dans la mesure où ceux-ci accordent une place essentielle au statut politique d'une partie de la population issue de l'immigration, supposée avoir été maintenue injustement hors de la citoyenneté ivoirienne. Face à l'alliance RDR-PDCI baptisée « *Rassemblement des Houphouëtistes* », le FPI a pour allié les « *Mouvements patriotiques* » pour qui les causes de la guerre sont entièrement exogènes et situées en partie au niveau des « intérêts de la France » et au niveau de certains États voisins de la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Mali notamment,²⁰ d'où sont originaires plus des deux tiers des immigrés vivant en Côte d'Ivoire. Défendant la politique d'identification de la population conduite par le FPI, *Notre Voie* affirme que « La Côte d'Ivoire n'est pas un fourre-tout » (14 janvier 2003:5) et que « Tout le monde n'est pas et ne peut pas être Ivoirien, terre d'hospitalité mais pas un no man's land » (11 janvier 2003:4). On peut remarquer que *Notre Voie* présente également le RDR et d'une manière générale les partis qui lui sont associés (le PDCI à partir de 2003) comme un parti politique voulant exproprier les Ivoiriens de leur pays au profit des immigrés.

Au total, de 1990 à 2007, les acteurs et partis politiques ivoiriens sont demeurés idéologiquement divisés sur les implications politiques de l'immigration ouest-africaine. Pourtant, une grande partie des anciens immigrés s'est sédentarisée dans le pays et, parfois, fonctionne comme des autochtones. Résultante d'une politique qui, durant au moins trente ans, a occulté les différenciations sociales liées à la nationalité en présentant la Côte d'Ivoire comme un pays sans étrangers, l'immigration en Côte d'Ivoire est rarement présentée par les partis politiques et les organes de presse écrite qui leur sont liés du point de vue des configurations sociales qui en découlent. Ainsi, la reformulation des enjeux de cette immigration par ces acteurs sociaux en a toujours occulté les dimensions économique, culturelle, scientifique, artistique, etc., pour n'en retenir que l'enjeu électoral. En conséquence, sur cette question, la presse écrite a une conception binaire de l'immigré (rejet/acceptation, exclusion/intégration, agresseur/agressé, etc.). L'opposition

dominante dans le champ politique (selon la structuration des rapports de pouvoir sous la forme d'alliance ou de coalition) est toujours pensée dans les mêmes termes que la différence entre Ivoirien et non national ou entre autochtone et immigré.

Conclusion

Sur la période allant de 1990 à 2007, en Côte d'Ivoire, on constate une évolution notable des cadres idéologiques de référence en matière de redéfinition du statut politique de certaines composantes de la population issue de l'immigration ouest-africaine. D'abord, la définition sociale du statut politique de l'immigré ouest-africain, qui s'appuyait idéologiquement sur le mode d'inscription et de fonctionnement de ce dernier dans l'économie ivoirienne avant 1990, se restructure depuis le début des années 1990 en référence à des enjeux politiques et aux rapports de pouvoir dans le champ politique ivoirien. Ensuite, on constate que ce déplacement du cadre idéologique de référence de la définition du statut politique d'une partie de la population issue de l'immigration est renforcé par la crise sociopolitique et la guerre déclenchée en septembre 2002. De façon significative, on observe qu'au regard de la crise militaro-politique en cours depuis septembre 2002, une partie des immigrés ouest-africains a été socialement et politiquement accusée et une autre partie a été innocentée eu égard aux représentations sociales de l'origine et des acteurs du conflit armé.²¹ Il apparaît alors que le fonctionnement du champ politique ivoirien laisse entrevoir que sa structuration est en partie déterminée par les enjeux politiques de cette immigration. Ces quinze dernières années, les principaux partis politiques essaient constamment de construire leur légitimité auprès de la population ivoirienne, par leur positionnement idéologique relativement au statut politique à accorder aux immigrés d'origine ouest-africaine. Au regard de cette tendance, un des lieux privilégiés d'expression symbolique de ces enjeux est la presse écrite ivoirienne.

Eu égard à ce contexte sociopolitique, on s'est posé la question de savoir comment la presse écrite reproduit les discours et les polémiques des acteurs et partis politiques relativement aux enjeux politiques de l'immigration ouest-africaine en Côte d'Ivoire. Les faits considérés ici, c'est-à-dire le contenu de la presse écrite de 1990 à 2005, confirment l'idée selon laquelle il y a un traitement différentiel des enjeux politiques de cette immigration par la presse écrite et que ce transfert des antagonismes politiques dans le traitement médiatique du phénomène est lié à la façon dont sont structurés idéologiquement les partis politiques par la question de l'incorporation ou non d'une partie de la population issue de l'immigration à la citoyenneté

ivoirienne. En effet, l'analyse du rapport entre le contenu de la presse écrite ivoirienne et la dynamique des rapports de pouvoir dans la sphère politique a permis de mettre en évidence quelques articulations pertinentes que voici. Les articles de presse, quelle que soit l'orientation idéologique des partis politiques dont ils traduisent la position idéologique vis-à-vis du statut politique de certaines composantes de la population ivoirienne issue de l'immigration ouest-africaine, procèdent par extraction des individus, groupes ou collectifs sociaux des rapports sociaux concrets dans lesquels ils sont insérés et dont les contradictions internes contribuent à fabriquer les conflits entre communautés, pour les dissoudre dans des identités collectives ou des appartenances symboliques sur lesquelles les partis politiques essaient de se disqualifier réciproquement et de construire ainsi leur légitimité politique.

Les accusations, l'innocence et les invitations à la « réconciliation » s'adressent toujours à des groupes ou à des collectifs sociaux caractérisés ethniquement, occultant ainsi les autres formes d'insertion et de fonctionnement de ces immigrés dans la société ivoirienne. Ce faisant, la presse écrite reproduit les catégories du discours politique. En effet, la presse écrite, tout comme le discours des partis politiques, a tendance à ne se saisir de l'immigré qu'en tant qu'acteur collectif symbolique opérant une structuration des rapports de pouvoir, les alliances et les coalitions dans le champ politique ivoirien. À travers son contenu, la presse écrite suppose des équivalences symboliques entre les oppositions et antagonismes dans le champ politique (PDCI/FPI, PDCI/RDR par exemple) et les clivages ethniques ou d'origine (Ivoiriens/étrangers, autochtones/immigrés par exemple). Ainsi, les divisions du champ politique sont pensées dans les mêmes termes que les divisions sociales liées aux identités collectives et appartenances symboliques (ethnicité, nationalité, origine notamment).

Notes

1. Il s'agit du point de vue juridique opposant national et étranger.
2. Le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 1998 révèle, d'une part, que la population étrangère représente 26 pour cent de la population totale du pays (soit 4 000 047 personnes) contre 28 pour cent en 1988 et, d'autre part, que plus de 95 pour cent de cette population étrangère provient des pays de la Communauté Economique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le Burkina Faso par exemple, avec 2 238 548 personnes, fournit à lui seul 56 pour cent de la population étrangère en Côte d'Ivoire en 1998, soit 14,6 pour cent de la population totale de ce pays.
3. Parti politique créé en 1946.
4. Parti politique reconnu officiellement en 1990.

5. Parti politique créé en 1994.
6. L'échec d'une tentative de coup d'État (19 septembre 2002) a débouché sur une rébellion menée par le MPCCI (Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire) rebaptisé plus tard Forces Nouvelles (FN).
7. Ses adversaires lui reprochent d'avoir un père d'origine burkinabè.
8. Président de la République ivoirienne de 1960 à 1993.
9. Le PDCI le désignait comme un étranger, né d'un père immigré d'origine voltaïque (la Haute Volta est l'actuelle République du Burkina Faso, frontalière de la Côte d'Ivoire).
10. Ceux-ci avaient alors promis de créer un « RDR-national » par opposition au « RDR-CEDEAO » ; la CEDEAO étant la Communauté Economique des États d'Afrique Occidentale.
11. *Fraternité Matin*, édition du vendredi 29 octobre 1999.
12. La Communauté Economique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) regroupe seize États. Les originaires de ces pays représentent 95 pour cent des étrangers vivant en Côte d'Ivoire.
13. Populations autochtones du sud-ouest de la Côte d'Ivoire.
14. Populations autochtones du nord-est de la Côte d'Ivoire, installées en tant qu'allochtones dans le sud-ouest du pays, dans l'économie de plantation.
15. Le mercredi 6 janvier 2010, lors de la traditionnelle cérémonie de « présentation des vœux du nouvel an » organisé au palais présidentiel d'Abidjan, le chef de l'État (Laurent Gbagbo) a déclaré à peu près ceci : « Il faut faire en sorte que tous les Ivoiriens soient effectivement sur la liste électorale et que tous les étrangers qui s'y sont inscrits indûment en soient extraits » (*Fraternité Matin*, édition du 7 janvier 2010, p. 2). Ces soupçons contre l'« étranger » voulant « usurper » la nationalité ivoirienne sont renforcés par l'accusation dont *Fraternité Matin* (*op. cit.*, p.9) se fait l'écho en titrant : « Un Nigérian sur la liste électorale à Yamoussoukro : S. S. d'origine nigériane, a réussi à se faire enrôler sous le nom M'bra Kouakou Stéphane ».
16. « *Le PDCI a vendu le pays* », entendait-on dire par des membres de l'opposition politique au début des années 1990. Cette accusation faisait allusion à la fois à la prépondérance réelle des entreprises et capitaux étrangers dans l'économie et à la participation des étrangers aux élections à caractère politique (présidentielle, législatives et municipales).
17. Voir *Fraternité Hebdo*, édition du 25 avril 1991, p. 24.
18. Lire *Fraternité Matin* et *La Voie* du 17 août 1995.
19. ADO est un sobriquet couramment utilisé pour désigner le leader du RDR, Alassane Dramane Ouattara.
20. Une abondante littérature est consacrée à cette position idéologique. On peut citer :
 - Koulibaly, M., 2003, *La guerre de la France contre la Côte d'Ivoire*, Abidjan, Édition La Refondation.
 - Séri, B., 2003, *Deux guerres de transition. Guerres civiles américaine et ivoirienne*, EDUCI, Abidjan.

- Gomé, Gnohité, H., 2004, *Le rempart. Attaque terroriste contre la Côte d'Ivoire*, Editions Institut éco-projet, Abidjan.
 - Kraïdy, A., 2004, *19 septembre, Chroniques d'une guerre vaincue*, Editions Fraternité Matin, Abidjan.
 - Les Cahiers du Nouvel Esprit, 2004, *Pour comprendre la crise ivoirienne*, Journal de la Cellule universitaire du FPI.
 - Bro-Grébé, G., 2004, *Mon combat pour la patrie*, PUCI, Abidjan.
 - Séri, B., 2005, *Ne pas perdre le Nord*, EDUCI, Abidjan.
21. Le Burkina Faso et le Mali, pour avoir reçu ou hébergé sur leur territoire les militaires et opposants ivoiriens qui deviendront plus tard le noyau dur de l'opposition armée, ont été accusés par les partisans de Laurent Gbagbo. Les soupçons se sont parfois étendus aux immigrés issus de ces deux pays, qui fournissent à eux seuls plus des deux tiers des non nationaux d'origine ouest-africaine en Côte d'Ivoire.

Références

- Akindès, F., 2003, « Migrations et politiques publiques de l'«étranger» en Afrique de l'Ouest », in *Débats Courrier d'Afrique de l'Ouest*, n°2, Abidjan, INADES, pp. 9-14.
- Ancey, V., 1997, « Les peuls transhumants du nord de la Côte d'Ivoire entre l'État et les paysans : la mobilité en réponse aux crises », in Contamin B., Mémel-Foté H. (dir.), *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions*, Paris : Karthala-Orstom, pp. 669-688.
- Battegay, A., 1993, « La médiatisation de l'immigration dans la France des années 1980 », *Annales de la recherche urbaine*, n° 57-58.
- Battegay, A., et Boubecker, A., 1993, *Les images publiques de l'immigration : médias, actualité, immigration dans la France des années 1980*, Paris : L'Harmattan, Coll. « Migrations et changements ».
- Bazin, L., 1999, « Domination extérieure et dénonciations ethniques en Côte d'Ivoire », *Autrepart*, n°10, pp. 77-90.
- Bazin, L., 2000, « Parents et étrangers en Côte d'Ivoire. Fiction du pouvoir et aliénation », *PTAH*, n°11-12.
- Blion, R., Bredeloup, S., 1997, « La Côte d'Ivoire dans la stratégie migratoire des Burkinabé et des Sénégalais », in Contamin B., Mémel-Foté H. (dir.), *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions*, Paris : Karthala-Orstom, pp. 707-760.
- Bouquet, C., 2003, « Le poids des étrangers en Côte d'Ivoire », *Annales de Géographie*, n°630, Paris : Armand Colin, pp. 115-145.
- Chaleard, J.-L., 1982, « Occupation du sol et immigration en pays abé (Département d'Agboville–Côte d'Ivoire) », *Cahiers ORSTOM, série Sciences humaines*, vol. XVIII, n°3, pp. 271-293.
- Chauveau, J.-P., 1997, « Jeu foncier, institutions d'accès à la ressource et usage de la ressource. Une étude de cas dans le centre-ouest ivoirien », in Contamin B., Mémel-Foté H. (dir.), *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions*, Paris : Karthala-Orstom, pp. 325-360.

- Chauveau, J.-P., 2000, « Côte d'Ivoire, la tentation ethnonationaliste », *Politique africaine*, n°78.
- Chauveau, J.-P., 2003, « La Côte d'Ivoire en guerre. Dynamiques du dedans, dynamiques du dehors », *Politique africaine*, n°89.
- Cotten, A.-M., 1969, « Introduction à une étude des petites villes de Côte d'Ivoire », *Cahiers ORSTOM, Série Sciences humaines*, vol. VI, n°1, pp. 61-70.
- Dembélé, O., 2003, « La construction économique et politique de la catégorie « étranger » en Côte d'Ivoire », in Le Pape M., Vidal C. (éds), *Côte d'Ivoire, l'année terrible 1999-2000*, Paris : Karthala, pp. 123-171.
- Dozon, J. -P., 1997, « L'étranger et l'allochtone en Côte d'Ivoire », in Contamin B., Mémel-Fotê H. (dir.), *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions*, Paris: Karthala-Orstom, pp. 779-798.
- Duchemin, J.-P., 1967, « La population de la Côte d'Ivoire en 1965. Essai d'évaluation pour l'établissement des cartes de l'Atlas de Côte d'Ivoire », *Cahiers ORSTOM, Série Sciences humaines*, vol. IV, n°3-4, pp. 57-82.
- Fichet, B., 1993, « Etrangers et immigrés, deux termes problématiques », *Revue des sciences sociales de la France de l'Est*, n°20, pp. 112-117.
- Institut National de la Statistique, Abidjan. *Premiers résultats définitifs du RGPH-1998*.
- Koulibaly, M., 2003, *La guerre de la France contre la Côte d'Ivoire*, Abidjan : Éditions La Refondation.
- Le Pape, M., 1997, *L'énergie sociale à Abidjan. Economie politique de la ville en Afrique noire, 1930-1995*, Paris : Karthala.
- Le Pape, M., 2003, « Chronologie politique de la Côte d'Ivoire, du coup d'État aux élections », in Le Pape M., Vidal C. (éds), *Côte d'Ivoire, l'année terrible 1999-2000*, Paris : Karthala, pp. 13-50.
- Loua, P., 2003, « La nationalité : quel fondement ? », *Débats Courrier d'Afrique de l'Ouest*, n°2, Abidjan, INADES, pp. 15-19.
- Pitroipa, R., 2003, « L'actualité politique ivoirienne : retour sur quatre mois de crise », *Débats Courrier d'Afrique de l'Ouest*, n°1, Abidjan INADES, pp. 3-9.
- Serhan, N., 2003, « La Côte d'Ivoire et ses étrangers. Un vent de divorce soufflerait-il en eux ? », in Le Pape M., Vidal C. (ed.), *Côte d'Ivoire, l'année terrible 1999-2000*, Paris : Karthala, pp. 173-189.
- Yao Gnabéli, R., 2002, « Lutttes politiques et reconstruction des identités collectives en Côte d'Ivoire (1990-2001) », *Journal des Anthropologues*, n°88-89, pp. 161-184.
- Yao Gnabéli, R., (2005), « Crise sociopolitique et représentation de l'étranger ouest-africain en Côte d'Ivoire », *Journal des Sciences Sociales (Revue du Groupement Interdisciplinaire en Sciences Sociales Côte d'Ivoire)*, n°2.
- Yao Gnabéli, R., 2005, « Sédentarisation et non modernisation de l'habitat chez les allogènes en milieu rural ivoirien », *NYANSA-Pô (Revue Africaine d'Anthropologie)*, n°2, Abidjan : Éditions Universitaires de Côte d'Ivoire (EDUCI).